

Pedro Castillo fait appel de son emprisonnement et demande une libération conditionnelle



La Havane, 23 déc. (RHC)- L'ancien président péruvien, Pedro Castillo, a fait appel jeudi, par l'intermédiaire de son avocat, de la peine de 18 mois de prison qui lui a été infligée et demandé qu'elle

soit transformée en une libération conditionnelle.

L'avocat de la défense, Wilfredo Robles, a remis en question la légalité de la décision du juge de la Cour suprême, Juan Carlos Checkley, de l'emprisonner pendant qu'il fait l'objet d'une enquête pour les crimes présumés de rébellion, conspiration, abus d'autorité et trouble grave de la paix publique.

Les accusations sont liées à la tentative, le 7 décembre, de dissoudre le Parlement et de réorganiser le système judiciaire, entre autres mesures qui ont été ignorées par les forces armées et la police. Ces mesures n'ont pas été exécutées et Pedro Castillo a été démis de ses fonctions par le Congrès à majorité d'opposition et placé en détention.

Maître Robles a fait valoir que le juge Checkley a commis une erreur en ne vérifiant pas que la procédure de levée de l'immunité de son client, qui nécessite un processus commençant par une accusation constitutionnelle, avait été respectée.

"Le juge a abdiqué son obligation de procéder à un contrôle de constitutionnalité et il s'est conformé, comme s'il avait été mandaté, à un slogan politique: "Tous contre Pedro Castillo", foulant au pied la garantie d'une procédure régulière et transformant la procédure de détention provisoire en une pantomime, un acte de vengeance politique" a souligné maître Robles.

Il a également accusé le ministère public d'avoir agi de manière inconstitutionnelle et illégale en ouvrant l'enquête préparatoire sur Castillo et en demandant la mise en détention provisoire.

La défense a également fait valoir que les charges contre Castillo ne répondent pas aux caractéristiques des crimes de rébellion, conspiration, abus d'autorité et trouble grave de la paix publique, car la première charge, dont découlent les autres, n'est commise qu'au moyen d'un soulèvement armé.

L'accusation prétend qu'en ordonnant aux forces armées et à la police de le soutenir, il les a appelées à prendre les armes, ce qui n'est rien d'autre qu'une interprétation forcée.

"Mon client est incriminé malgré l'absence de l'élément objectif de "prise d'armes", simplement pour répondre à un slogan politique de ses adversaires et ainsi le soumettre à un emprisonnement arbitraire le plus longtemps possible".

D'autre part, une équipe technique avancée de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, a rendu visite à l'ancien président Castillo dans la prison pour hauts fonctionnaires où il est détenu en détention provisoire.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/308701-pedro-castillo-fait-appel-de-son-emprisonnement-et-demande-une-liberation-conditionnelle>



Radio Habana Cuba